



Le Petit Chadignac – 17100 SAINTES
Tél : 05 46 74 43 30 – Fax : 05 46 74 61 1
Courriel : acpel@orange.fr

2016 – POMME DE TERRE PRIMEUR ÉVALUATION DE SOLUTIONS CHIMIQUES ET ALTERNATIVES DANS LA LUTTE CONTRE LES LARVES DE TAUPINS

Réalisation pour l'ACPEL: David BOUVARD, Sandrina DEBOEVRE, Jean-Michel LHOTE, Samuel MENARD, Anaëlle SALOMON (stagiaire ACPEL).

Et avec la participation de : Thierry MASSIAS (Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime), Francis BOURRIAU, Christelle COUTY et Jérôme POULARD (SCA UNIRE).

Référent de l'essai : Sandrina DEBOEVRE.

THÈME DE L'ESSAI

En région, en culture de pommes de terre primeur, on assiste à une recrudescence des attaques de taupins, auparavant considérés comme ravageurs secondaires. Cela s'explique, notamment, par la présence maintenant quasi-exclusive d'*Agriotus sordidus* (cycle plus court, périodes de vol et de ponte plus longues, multiplication rapide et adaptation au milieu...).

Récemment, deux homologations ont été obtenues, mais avec la même matière active (lambda-cyhalothrine). Il est donc nécessaire, d'une part, de connaître l'efficacité de ces spécialités dans les conditions de l'île de Ré et d'autre part, de poursuivre la recherche de solutions alternatives.



BUTS DE L'ESSAI

Dans une parcelle, présentant *a priori* des larves de taupins, il s'agit d'évaluer différentes solutions chimiques et alternatives.

FACTEURS ET MODALITÉS ÉTUDIÉS

Modalités	Nom commercial	Matière active ou composition	Dose	Date d'application /méthode d'application
1	Témoin non traité contre les larves de taupin			
2	TRIKA EXPERT	Lambda-cyhalothrine	15 kg/ha	20 avril 2016 en raie de plantation queue de carpe DXP-L
3	KARATE 0,4GR	Lambda-cyhalothrine	15 kg/ha	20 avril 2016 en raie de plantation queue de carpe Syngenta
4	Son de Moutarde	Son de moutarde (déchet de l'industrie)	3 t/ha	20 avril 2016 en plein avant plantation
5	MET 52	<i>Metarhizium anisopliae</i> F52	125 kg/ha	20 avril 2016 en plein avant plantation

MATÉRIEL ET MÉTHODES

- Choix de la parcelle : deux séries de piégeage ont été réalisées au printemps, avant la mise en place de l'essai (pose de 10 pièges par parcelle).

	Parcelle 1	Parcelle 2
Nombre moyen de larves de taupins par piège	0	1,7

L'essai a été mis en place dans la parcelle 2, parcelle de M. DORIN, au Bois-Plage-en-Ré (17).

- Dispositif en blocs de Fisher à 4 répétitions.
- Parcelle élémentaire : 10 mètres de longueur sur 3 mètres, soit 30 m².
- Plantation le 20 avril 2016.
- Ouverture des rangs par le producteur. Traitement en raie de plantation avec des queues de carpe différentes en fonction des produits ou en plein « à la volée » pour les produits dits « alternatifs ».
Plantation manuelle des tubercules (espacés de 0,25m), pour maîtriser la densité.
Fermeture des rangs par le producteur.
- Récolte le 8 juillet 2016.

Ces informations ont été recueillies dans les conditions propres à chaque essai et ne constituent pas une préconisation ou une vulgarisation directe. Il appartient, entre autres, à chacun de réaliser les vérifications nécessaires au niveau des homologations et conditions d'application pour les produits phytosanitaires. A noter également que le comportement des variétés peut être différent en fonction des conditions de culture (année, créneau, parcelle, conduite...). Ce compte rendu relate ce qui a été enregistré dans l'essai concerné. Nous déclinons toute responsabilité quant à une mauvaise interprétation de ces fiches.

➤ Observations et mesures :

Variable observée	Organe observé	Date d'observation	Taille de l'échantillon	Méthode d'observation
Fréquence d'attaque des larves de taupins	Tubercules	18/07/2016	100 tubercules	Comptage
Intensité d'attaque des larves de taupins	Tubercules	18/07/2016	100 tubercules	Répartition dans les classes d'attaque : 0 morsure, 1 à 2 morsures, 3 à 5 morsures et plus de 5 morsures

RÉSULTATS**ASPECT EFFICACITÉ**

Malgré le piégeage réalisé au printemps, la parcelle a été peu touchée par les larves de taupins. Les dégâts sur les tubercules à la récolte ne sont pas suffisants pour évaluer l'efficacité des modalités testées. En effet, seulement 2,75 % des tubercules présentent des morsures dans le témoin non traité, la méthode CEB (méthode qui encadre les essais biologiques pour les dossiers d'homologation) préconise un minimum de 15 % de tubercules touchés dans le témoin non traité pour considérer l'essai comme valide.

ASPECT SÉLECTIVITÉ

Aucun signe de phytotoxicité n'a été observé, ni sur le feuillage, ni sur les tubercules

CONCLUSIONS

Dans les conditions spécifiques de l'essai et de l'année (faible attaque des larves de taupin) :

- Il est impossible de conclure sur l'efficacité des traitements.
- Aucune des modalités testées ne semble montrer de signe de phytotoxicité sur une culture de pomme de terre primeur.

Diffusion réalisée avec le soutien du FEADER
(Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

